

Suspension judiciaire du PRDS

Vendredi 28 octobre 2005, par ordonnance judiciaire, le président de la chambre administrative du Tribunal de Nouakchott, M. Mohamed Yehdih Ould Mohamed Moctar, a suspendu les travaux du dernier congrès du PRDS, suite à un recours en annulation déposé par des membres de ce parti. Il s'agit notamment de Mohamed El Hacem Ould Lebatt, ambassadeur en Afrique du Sud, Ahmed Ould Lefdhah, conseiller auprès du Secrétaire général du PRDS, Hbib Ould Diah, avocat, député de Monguel et Bâ M'Baré, ancien ministre des pêches.

Le PRDS n'est plus ! Une ordonnance du Tribunal de Nouakchott, motivée par une plainte déposée par certains de ses membres, le suspend depuis le vendredi 28 octobre 2005. La motivation de la décision judiciaire stipule que «le recours en annulation se fonde sur la tenue du congrès dans des conditions illégales, en raison de la présence de membres du Parlement dissout. Les travaux se seraient déroulés sous la présidence d'un Bureau de 5 membres dont 3 ne seraient pas effectivement délégués au congrès». Il s'agit de Mahfoudh Ould Khattri (Député de Djiguenni), Chriif Ould Mohamed Mahmoud (Sénateur de Kiffa) et Sidi Mohamed Ould Abderrahmane (Sénateur de Moudjéria).

Le juge a décidé, après examen du recours et celui du code de procédure civile, commerciale et administrative, notamment en ses articles 232, 233, 235 et 238, de suspendre les décisions issues du congrès du PRDS tenu du 21 au 24 octobre 2005. Cette suspension est prise en attendant de trancher sur le fond de l'affaire, qui porte désormais le n°176/05 du 28 octobre 2005 relative au recours en annulation des travaux du congrès du PRDS et l'annulation de la session du conseil national prévue le vendredi 28 octobre 2005.

Défense

Au niveau du PRDS, la défense contre cette décision s'est rapidement constituée, et les arguments tiennent la route : d'abord, les délégués au congrès de qualité le sont au titre de dispositions statutaires et tant que celles-ci n'ont pas été revues, ces délégués continuent de bénéficier de cet avantage; ensuite, aucune objection n'a été faite durant les travaux du Congrès dont la liste des membres a été lue solennellement et publiquement; enfin, les auteurs du recours judiciaire ont tous assisté aux travaux, et ont pour la plupart présidé des commissions du congrès, malgré leur poids populaire microscopique au niveau de la salle.

Pour ce cadre du PRDS rencontré

par la rédaction, il n'y a plus de doute. Le parti fait de plus en plus peur. C'est pour cela que, quelle que soit la régularité et la sincérité de cette décision judiciaire, celle-ci revêtira inévitablement un caractère politique, surtout que le collectif des avocats des plaignants est dirigé par Me Yacoub Diallo, membre du directoire du Rfd. Ce qui rajoute un peu à la confusion et ouvre les portes à toutes sortes d'amalgames. Confusions confirmées, si l'on jette un regard sur le locataire de la Chancellerie, notamment le nouveau Garde des Sceaux et le juge de la chambre administrative désigné tout juste quatre jours avant cette affaire, exactement le 24 octobre dernier.

En plus, le PRDS a jusqu'ici joué le jeu des nouvelles autorités en adhérant sans conditions au processus de transition. En le «martyrisant inutilement», on risque de lui attirer la sympathie d'une partie de l'opinion, jusqu'ici disposée à le jeter en pâtures aux gémonies mais sensible aux iniquités.

Dans tous les cas, le recours en annulation n'aura pour effet que de différer la tenue du Congrès qui exclut momentanément les anciens parlementaires, l'espace d'un scrutin interne, même si ceux-ci pourront toujours se faire reconduire au Conseil national. Et il n'est pas normal que le travail d'un parti soit sapé par quatre personnes.

Par ailleurs, selon les juristes, la dissolution du Parlement est controversée. D'abord, l'Assemblée nationale a été élue, en 2001, en même

temps que les conseils municipaux lesquels constituent le collège électoral des sénateurs. Si ces derniers sont dissous leurs «électeurs» devraient l'être également.

Le monstre

Au niveau du PRDS, tout le monde veut croire que le parti fait encore peur. Pour preuve, la sortie véhémement du gouvernement de transition contre l'ancien régime, au lendemain des journées de réflexion du parti. Ensuite, il y a eu cette présence au Palais du Congrès, du colonel Mohamed Ould Abdellaziz, numéro 1 bis du Cmjf, lors de l'ouverture des travaux le 21 octobre dernier, une

présence jugée maladroite par certains. Étant donné les engagements pris solennellement par les membres du Cmjf et du gouvernement de rester neutres par rapport au jeu politique, leur présence dans les réunions des partis politiques constitue une forme de pression, sinon sujet à interprétation.

Il y a seulement quelques jours, une partie de l'opinion pronostiquait déjà sur une implosion du «géant au pied d'argile» qu'est devenu le PRDS ou une difficile survie à l'issue de son congrès. Un scénario non réalisé, malgré les tentatives de sape engagées par certains. Pour conserver sa cohésion, le parti a élargi ses espaces pour accueillir le maximum de cadres. Les instances dirigeantes, Bureau politique et Conseil national, ont ainsi vu le nombre de leurs membres quadrupler. Le choix du



conseil national sur lequel tout le monde pariait pour déterminer l'avenir du parti a été plus un choix sociologique qu'un choix politique. Option certes discutable mais éminemment stratégique. Ainsi, toute la jeune classe montante, porteuse de changement, a été écartée au profit des caciques et des apparatusés décrits pour leur nature immensément budgétivores. Seulement, ces derniers, suffisamment prospères et bien implantés dans leurs bleds, restent d'une capacité inouïe dans le combat politique, eu égard à leur force financière qui leur permet d'entretenir des troupes de courtisans jusqu'à la tenue des prochaines élections.

Quoi qu'on dise, le vote tribal sera déterminant dans les prochains scrutins pour une raison toute simple : pendant vingt ans, l'échec des partis politiques a favorisé une tribalisation effrénée de l'espace politique si bien qu'aujourd'hui personne ne peut contourner cette réalité. Surtout pas les hommes politiques, soucieux uniquement de recueillir des voix. En attendant, que fera le PRDS pour dénouer cette «crise» politico-judiciaire ? Pour l'heure, le parti tente de trouver un moyen pour lever la suspension judiciaire prise à son égard, mais le magistrat en charge du dossier est jusqu'ici introuvable. Si cette tentative n'aboutit pas, il n'aura plus que le choix de convoquer un autre congrès... et de susciter d'autres craintes.

Mais au delà de ce précédent politique relativement grave, force est de constater que cette décision de suspension remet en cause l'impartialité de l'appareil judiciaire et replonge le paysage politique dans des pratiques d'antan que tout le monde aujourd'hui se fait le serment de combattre. Ensuite, elle dessine déjà les contours des prochains climats entre gens du Chargh et ceux du Guibla. Les premiers, en majorité favorables à Hamadi Ould Meimou à la fonction de SG du parti, estiment que les autorités sont en train de préparer le terrain à Ahmed Ould Daddah, alors que leur candidat disposerait de toutes les chances d'être d'abord coopté à la tête du PRDS et partant, dans deux ans, à la tête du pays !

Mohamed Ould Khayar